Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260601-2026_06_70-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
04/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	24
Absents représentés	2
Absents	1

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-six mai deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. BLOUIN Loïc, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. HOUGET Julien, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARLIER Thierry à M. MARCHAND Dominique, Mme LE GAL Claire à Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie

Secrétaire de séance : M. MONLIBERT Eric

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*26*	*0*	*0*	*0*

2026-06-70 - DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Principal : Affectation du résultat définitif de l'exercice 2025

Rapporteur : Loïc BLOUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2026.02.09 concernant la reprise anticipée des résultats 2025 ;

Considérant que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;

Considérant que le résultat d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (compte 001) quel qu'en soit le sens sans possibilité de report en section de fonctionnement ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260601-2026_06_70-DE

Considérant que les résultats anticipés et les résultats CFU font état des écarts ci-après et qu'il convient de procéder à leur régularisation :

Fonctionnement	**résultats anticipés**	**Résultats CFU**	**écarts**
fonctionnement opérations réelles	972 096,74 €	972 096,74 €	0,00 €
fonctionnement pour ordre	-231 842,24 €	-234 659,92 €	-2 817,68 €
Résultat de l'exercice 2025	**740 254,50 €**	**737 436,82 €**	**-2 817,68 €**
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	
Résultat de Clôture 2025 Fonctionnement - A	**740 254,50 €**	**737 436,82 €**	**-2 817,68 €**
Investissement	**Résultat**	**Résultat**	
Investissement opérations réelles	79 852,84 €	79 526,95 €	-325,89 €
Investissement pour ordre	231 842,24 €	234 659,92 €	2 817,68 €
Résultat de l'exercice 2025	**311 695,08 €**	**314 186,87 €**	**2 491,79 €**
Résultat d'investissement reporté	1 068 310,65 €	1 068 310,65 €	
Résultat de Clôture 2025 Investissement - B	**1 380 005,73 €**	**1 382 497,52 €**	**2 491,79 €**
RESULTAT GLOBAL 2025 - A+B=C	**2 120 260,23 €**	**2 119 934,34 €**	
Restes à réaliser au 31/12/2025 - Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2025 - Investissement - D	-995 886,63 €	-995 886,63 €	0,00 €
BESOIN(-)/RESSOURCES(+) DE FINANCEMENT = C+D	**1 124 373,60 €**	**1 124 047,71 €**	-325,89 €
Affectation par des résultats 2025 au BP 2026			
Au 001, en excédent d'investissement reporté	1 380 005,73 €	1 382 497,52 €	2 491,79 €
Au 1068, en excédents de fonctionnement capitalisés	740 254,50 €	737 436,82 €	-2 817,68 €
au 002, en excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2 120 260,23 €	**2 119 934,34 €**	**-325,89 €**

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » en date du 11 mai 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement de 737 436,82 € en investissement (art.1068) ;
- DE REPORTER l'excédent d'investissement en totalité, soit 1 382 497,52 € (art.001) ;
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Eric MONLIBERT